

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Adhésion au
PEFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 16 octobre 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 5
▪ absents : 1

L'an deux mille vingt, le seize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Fairail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Catherine THUIN, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
9 octobre 2020

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Adjoint, Madame Marie PAOLI (Monsieur François ROBIN), Monsieur Philippe TORRES (Monsieur Christophe LACAS), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Régine BOURGADE), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

20 OCT. 2020

Absente : Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillère Municipale.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur François ROBIN expose :

Par délibération du 17 Avril 2014, la ville de Mende adhère au processus de certification P.E.F.C (**P**rogram for the **E**ndorsement of **F**orest **C**ertification = Programme de Reconnaissance des Certifications Forestière).

Il s'agit d'une démarche volontaire qui permet de valoriser la gestion responsable des forêts en préservant, à long terme, chacun de ses rôles (économique, environnemental et social) mais également de garantir le respect de ceux qui travaillent pour et en forêt.

Aujourd'hui il est nécessaire de réitérer cette adhésion afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale de Mende et des forêts sectionales de Chabrits et du Mas les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Il est donc proposé :

- De **S'ENGAGER** dans la certification de gestion durable des forêts PEFC **pendant 5 ans** pour l'ensemble des surfaces forestières que la Commune de Mende, la section du Mas ou la forêt sectionale de Chabrits possèdent en Occitanie.
- De **S'ENGAGER** à donner le détail des surfaces forestières de la Commune ; celles sous aménagement forestier et celle hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la Commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celle-ci. En tout état de cause, s'engager à respecter l'article R 124-2 du code forestier.
Total surface à déclarer :

Forêt communale de MENDE

commune	section	n° parcelle	lieu dit	surface (ha)
Mende	A	30	la Boulène	4,71
Mende	A	31	la Boulène	0,7334
Mende	A	22	la Boulène	0,5903
Mende	A	34	la Boulène	1,1964
Mende	A	35	la Boulène	0,9215
Mende	A	36	la Boulène	9,395
Mende	A	37	la Boulène	0,7782
Mende	A	38	la Boulène	0,415
Mende	A	39	la Boulène	0,4964
Mende	A	40	la Boulène	0,018
Mende	A	41	la Boulène	8,9532
Mende	A	44	la Boulène	6,7735
Mende	A	45	la Boulène	1,207
Mende	A	46	la Boulène	2,1362
Mende	A	47	la Boulène	1,3174
Mende	A	48	la Boulène	2,7014
Mende	A	49	la Boulène	3,299
Mende	A	50	la Boulène	1,3051
Mende	A	51	la Boulène	2,4326
Mende	A	52	la Boulène	2,166
Mende	A	574	la Boulène	5,7514
Mende	A	575	la Boulène	0,8467
Mende	A	576	la Boulène	1,0568

59,2005

**Forêt sectionnale
du MAS**

commune	section	n° parcelle	Lieu-dit	surface (ha)
Mende	A	65	Las Taillades	0,9974
Mende	A	66	Serre de Clavel	3,27
Mende	A	74	Serre de Clavel	0,6943
Mende	A	278p	La Montagne	9,832

14,7937

Forêt sectionnale de CHABRITS

commune	section	n° parcelle	lieu-dit	surface (ha)
Barjac	A	642		10,542

10,542

- De **RESPECTER** les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans les parcelles visées ci-dessus.
- D'**ACCEPTER** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et en conséquence les règles de la gestion forestière durable pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, d'avoir le choix de poursuivre notre engagement, ou de résilier on adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie.
- D'**ACCEPTER** les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- De **METTRE EN PLACE** les actions correctives qui seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'**ACCEPTER** que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De **RESPECTER** les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'**ACQUITTER** de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie

- D'**INFORMER** PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la Commune.
- De **DESIGNER** M. Laurent SUAU, Maire de Mende pour accomplir les formalités et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le 20 OCT. 2020
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 19 octobre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

